

FRELON ASIATIQUE

Une espèce dangereuse en termes de sécurité publique et pour l'environnement

La Préfecture de la Somme ajuste le protocole d'action pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique

Détectés dans le département de la Somme courant 2014- 2015, les frelons asiatiques continuent de proliférer. Cette espèce représente un risque de sécurité publique et un danger pour l'environnement. Elle est classée dans la liste des dangers sanitaires pour l'abeille domestique », confirme la préfecture.

Les interventions contre le frelon asiatique sont en hausse dans la Somme. Un protocole d'action est mis en place pour identifier les nids et définir le rôle des acteurs concernés dans le processus de destruction.

- En cas de suspicion de la présence d'un nid de frelons asiatiques chez un particulier, **celui-ci s'adresse au maire de la commune** qui adresse une fiche de renseignements à l'adresse suivante : pref-defense-protection-civile@somme.gouv.fr . permettant de donner une vision départementale de la répartition des nids.

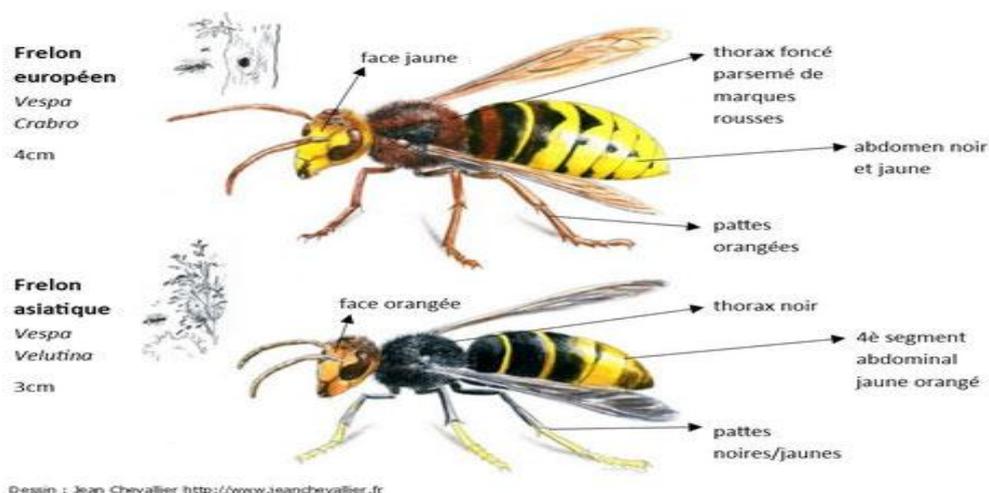
- **Le particulier doit maintenant faire appel à un professionnel qu'il rémunèrera.** Une liste de professionnels est disponible en mairie.

- Dans le cas des nids sur le domaine public ou **présentant un caractère d'urgence vitale, la préfecture de la somme contactera les sapeurs pompiers, qui interviendront pour détruire le nid.**

Le nid du frelon asiatique se situe généralement dans les arbres à des hauteurs d'une quinzaine de mètres.

Son trou d'entrée est situé sur le côté, contrairement au nid de frelons européens qui est en dessous.

Comment faire la différence entre un frelon « commun » dit Européen et un frelon asiatique



En cas de situation d'urgence, composer le 18. En cas de suspicion, appeler le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la préfecture de la Somme SIDPC (7 jours/7 et 24 heures / 24) au 03 22 97 80 80. Tout signalement peut être fait sur pref-defense-protection-civile@somme.gouv.fr.